

1794 : Une famille de Lérigneux victime de la Terreur

Joseph Barou

Au cours d'une communication à la société historique la Diana, l'abbé Durand a relaté, sous le titre *une perquisition en Forez pendant la Terreur*¹, un tragique événement qui a pour cadre Lérigneux. Il s'agit de l'arrestation et de la condamnation à mort de deux époux coupables d'avoir caché un prêtre réfractaire.

Expédition nocturne

Nous sommes en juillet 1794, la Terreur règne sur tout le pays. Le 17 messidor de l'an II (5 juillet 1794) l'agent national de Montbrison organise une expédition pour découvrir des "suspects". Il agit sans doute à la suite d'une dénonciation car son but est bien précis : *s'assurer de la personne du sieur Cogniasse, prêtre réfractaire, et l'amener à la maison d'arrêt de Montbrison* en perquisitionnant chez les Goure-Défarage, au village du Fay, commune de Lérigneux. Les citoyens Rousset et Catton du comité de surveillance révolutionnaire de Montbrison, le citoyen Phalipon avec quinze membres de la garde nationale et le maréchal des logis Nègre avec ses gendarmes se mettent nuitamment en route pour Lérigneux :

Cette troupe, partie de Montbrison à 9 heures du soir, arrive au village du Fay, à la maison Défarage, "sur les 2 heures après minuit." On cerne d'abord la maison. Puis, on frappe à la porte à plusieurs reprises. Une femme vient ouvrir : Mme Goure-Défarage qui se trouvait seule au logis, cette nuit-là. On lui ordonne "d'allumer du feu" et on lui fait connaître la raison de cette visite inopinée : savoir si elle ne retire pas, chez elle, des prêtres réfractaires ou quelque étranger. Elle déclare qu'il n'en est rien.

Tandis qu'a lieu cette discussion, *un homme pieds nus, gros et gras, vêtu d'une culotte noire et d'une veste brune ou noire* sort vivement par la petite porte de la grange. Il bouscule les gardes nationaux qui tentent de lui barrer le passage et disparaît dans la nuit. C'est Claude Cogniasse.

N'ayant pu se saisir du prêtre la troupe n'en fouille pas moins la maison avec soin. Plusieurs objets compromettants sont découverts : une paire de souliers à moitié usés près de la petite porte de la grange, six mouchoirs et une chemise portant les initiales C.C. dans un coffre et, surtout, deux bréviaires. Il faut donner des explications :

Interrogée, la maîtresse de maison déclare que ces objets, achetés par elle d'un marchand inconnu, sur la place du marché de Montbrison, lui appartiennent. Elle ajoute qu'elle est Agathe Défarage et que son mari "est à moissonner chez un nommé Cogniasse, lieu de Curtieu, commune de Montbrison". A la question : pourquoi l'étranger a-t-il fui ? elle répond qu'il n'y avait pas d'étranger chez elle.

Agathe Défarage est aussitôt arrêtée et conduite à la prison de Montbrison. Les objets saisis sont déposés au siège du comité révolutionnaire et l'enquête se poursuit. Le même jour, les gardes nationaux toujours conduits par le citoyen Catton s'en vont à Curtieu, chez le nommé Cogniasse.

¹ *Bulletin de la Diana*, 1962, n° 6, tome XXXVII.

On trouve les moissonneurs au travail, dans une terre située près de Champdieu. Martin Goure est là. Interrogé, le malheureux déclare que l'étranger abrité sous son toit est Cogniasse, parent à sa femme, et qu'il se trouve chez lui depuis trois semaines, par complaisance pour sa femme. Après cette naïve déclaration Martin Goure est arrêté et conduit en prison.

Les mariés Goure-Desfarges

Martin Goure est natif de Roche. Selon les registres paroissiaux de Lérigneux, il se nomme d'ailleurs Martin Gourou, et non Goure. Il est né en 1752 à Roche, le fils d'Antoine Gourou, laboureur du hameau du Bouchet, et de Jeanne Chalard. Avant son mariage avec Agathe Desfarges, il était domestique chez Jean Masson, granger à Dovézy. Il a épousé le 27 juillet 1789, à 37 ans, Agathe Desfarges, veuve de Joseph Brunel. Il est donc venu au Fay comme gendre dans "un domaine de trois paires de vaches".

Disons maintenant quelques mots de l'épouse. Agathe Défarge, Desfarges selon les registres paroissiaux, a 51 ans. Elle est née à Lérigneux le 12 janvier 1743. C'est la fille de Jean Desfarges, laboureur au hameau du Fay, et de Pierrette Masson, et la petite-fille de Mathieu Desfarges né à Trézailles, paroisse d'Essertines, qui était venu comme gendre dans la famille Ras du Fay. Le 3 octobre 1768, elle a épousé Joseph Brunel, né en 1734, fils de Jean Brunel et de Catherine Durand, du hameau du Fay. Joseph Brunel, qui est scieur de long, était absent et le mariage a eu lieu par procuration et a été ratifié dix mois après, le 10 juillet 1769.

De ce premier mariage Agathe a eu neuf enfants :

- ◆ Jean, né le 9 février 1770, décédé deux jours plus tard ;
- ◆ Jean, né le 9 mai 1772 ;
- ◆ Etienne, né le 24 février 1774 ;
- ◆ Benoîte, née le 17 janvier 1775 et décédée le même jour ;
- ◆ Jean-Baptiste, né le 30 mars 1776 ;
- ◆ Jeanne, née le 15 avril 1778 ;
- ◆ Jean, né le 11 avril 1780 ;
- ◆ Antoinette, née le 4 octobre 1782 ;
- ◆ Françoise, née le 25 décembre 1785.

Son époux, Joseph Brunel, meurt le 22 mars 1788 à l'âge de 54 ans. Agathe Desfarges se remarie le 27 juillet 1789 avec Martin Gourou. Elle n'a pas d'enfant de cette seconde union.

Premier interrogatoire

Le soir même du 17 messidor, l'agent national Raymond procède à l'interrogatoire des époux et utilise leurs déclarations contradictoires. Agathe Défarges déclare que le nommé Cogniasse, de Curtieu, est son beau-frère. Quant à l'oncle de ce dernier, le prêtre réfractaire qui se nomme aussi Cogniasse, elle prétend qu'elle ne le connaît pas. Agathe prétend ignorer le nom et le lieu d'origine de l'étranger qui s'enfuyait de chez elle. Elle indique seulement qu'il était là depuis quinze jours. Le mari, devenu - mais un peu tard - plus discret, n'ajoute aucun renseignement nouveau. Il n'a jamais cherché à savoir le nom de son hôte, ni quelle était son activité.

Que faisait-il, en fait de travail ? Rien. Quelle conduite pendant les nuits ? Mystère. Mouchoirs et chemise ? Achetés, les mouchoirs : 18 livres dit la femme après avoir divagué [varié, hésité]. Pareillement, on ignore tout des initiales C. C. qui marquent ce linge. Quant aux souliers, ils sont à leur grand fils, et ses deux petits frères ont pu les traîner à la porte de la grange...

Ces souliers constituent un indice sérieux. Ils sont rares à la campagne où tout le monde porte des sabots. Ils n'appartiennent certainement pas à Jean, le grand frère qui a vingt-deux ans, mais à une personne d'une autre condition. Les bréviaires sont des objets encore plus compromettants. Ils auraient été achetés pour servir aux enfants et, selon les époux, un des fils les

a utilisés pour apprendre à lire l'hiver précédent. Cette réponse est intéressante car elle indique comment on apprenait souvent à lire chez les petites gens : pendant l'hiver, auprès de quelqu'un sachant un peu déchiffrer et en se servant d'un livre de prières usagé comme syllabaire...

Où mangeait l'étranger ? Demande-t-on à la femme. A la grange, où on lui portait, répond-elle. Pour l'ordinaire, à la maison et au coin du feu, dit le mari. Là encore il s'agit d'une divergence significative : si l'hôte prend ses repas à la grange c'est un vagabond de passage hébergé par charité, s'il mange auprès de lâtre, dans la cuisine (la "maison", ainsi nomme-t-on la salle commune), il s'agit d'un invité bien connu, parent ou ami.

Devant le tribunal révolutionnaire de Feurs

Les époux Gourou-Défarges sont peu après transférés à Feurs où siège le Tribunal criminel du département. Le 28 messidor, ils sont interrogés par le président Jean Bourgeois qui, lui aussi, relève sans difficulté les contradictions qui apparaissent dans leurs réponses.

Au cours de l'interrogatoire Martin Goure dit, cette fois, être âgé de 45 ans. A propos de l'étranger qui était dans sa maison, il affirme qu'il s'agit d'un pauvre et assure que pendant toute la saison d'hiver il en a ainsi hébergé plusieurs sans chercher à connaître leur nom et leur pays d'origine...

C'est d'ailleurs plausible, les Gourou-Desfarges, bien que pauvres, pratiquent l'hospitalité envers les vagabonds qui étaient nombreux sous l'Ancien Régime... Quant aux bréviaires, il prétend que ces livres étaient déjà à la maison quand il y est entré comme gendre, c'est-à-dire cinq ans auparavant. Agathe Desfarges affirme qu'ils y étaient depuis une année...

Martin Goure et Agathe Défarges se défendent maladroitement. Le mari reconnaît, mais un peu tard, *son indiscrétion et sa faute* et dit qu'il *n'y retournera plus désormais*. Agathe persiste à dire que Martin ne savait pas que leur hôte était un prêtre :

Elle fait observer que son mari ne sait pas lire et elle déclare qu'elle n'aurait pas reçu l'étranger aussi facilement si elle avait su que c'était un prêtre. Elle n'aurait même pas reçu, dit-elle, son ancien curé qu'elle aimait pourtant beaucoup ², parce qu'elle avait appris que c'était défendu.

Il en faut plus pour apitoyer le tribunal révolutionnaire. Martin Goure et Agathe Défarges, reconnus coupables d'avoir caché un prêtre réfractaire sont condamnés à mort le 16 thermidor et exécutés. Huit jours plus tôt, le 9 thermidor, avait eu lieu la chute de Robespierre et commençait alors dans le pays une réaction contre le régime sanguinaire de la Terreur. Malheureusement ce mouvement n'arriva pas à temps en Forez et le tribunal de Feurs, furieusement antireligieux, ne montra aucun signe d'indulgence.

Martin Goure et Agathe Défarges, gens pauvres et sans malice, et seulement coupables d'avoir été hospitaliers, furent ainsi d'innocentes victimes de la Terreur. On ne sait ce que sont devenus leurs jeunes enfants. Nous avons seulement trouvé, dans les registres d'état civil de Lérigneux, l'indication du mariage des deux fils aînés :

◆ Jean dit *l'aîné* qui épouse le 27 janvier 1796, Marie Brunel du bourg de Lérigneux, fille de Jean Brunel et de Charlotte Laurent.

◆ Jean le Cadet qui épouse le jour suivant Catherine Mouillaud, fille de Jean-Baptiste Mouillaud et d'Antoinette Cognasse, 19 ans, de la paroisse Sainte-Madeleine de Montbrison. Peut-être s'agissait-il d'une parente ? Martin Goure avait été arrêté, rappelons-le, chez Cogniasse, à Curtieu, hameau dépendant de la paroisse Sainte-Madeleine.

² Il s'agit de Joseph Fenon, curé de Lérigneux depuis 1769, neveu du précédent curé de la paroisse, autre Joseph Fenon.

La tragique histoire des époux Gourou-Défarges nous rappelle que la Révolution française, dans sa période la plus dramatique, n'a pas seulement touché certains habitants des villes, des aristocrates et des prêtres, mais aussi, parfois des petites gens des campagnes qui, sans doute, n'avaient pas compris grand chose de tous les bouleversements qui secouaient le pays.

Cette exécution avait frappé la population de Lérigneux et des villages voisins. Soixante-quinze ans plus tard, l'abbé Claude Clavelloux, originaire de Verrières, relate l'événement avec assez d'exactitude :

Un prêtre avait trouvé asile dans une maison de cultivateurs à Lérigneux, petite paroisse voisine : les agents révolutionnaires arrivent pour fouiller le logis, le prêtre s'échappe par une fenêtre du grenier et gagne les bois alentour ; mais dans sa fuite précipitée, il a laissé tomber son bréviaire : c'est une preuve convaincante de sa présence dans la maison et de la complicité des paysans. On arrête le père et la mère Deffarges, on les enlève à leurs sept enfants ; ils sont condamnés à mort et exécutés.³

Ensuite leur souvenir s'estompa presque totalement ⁴.

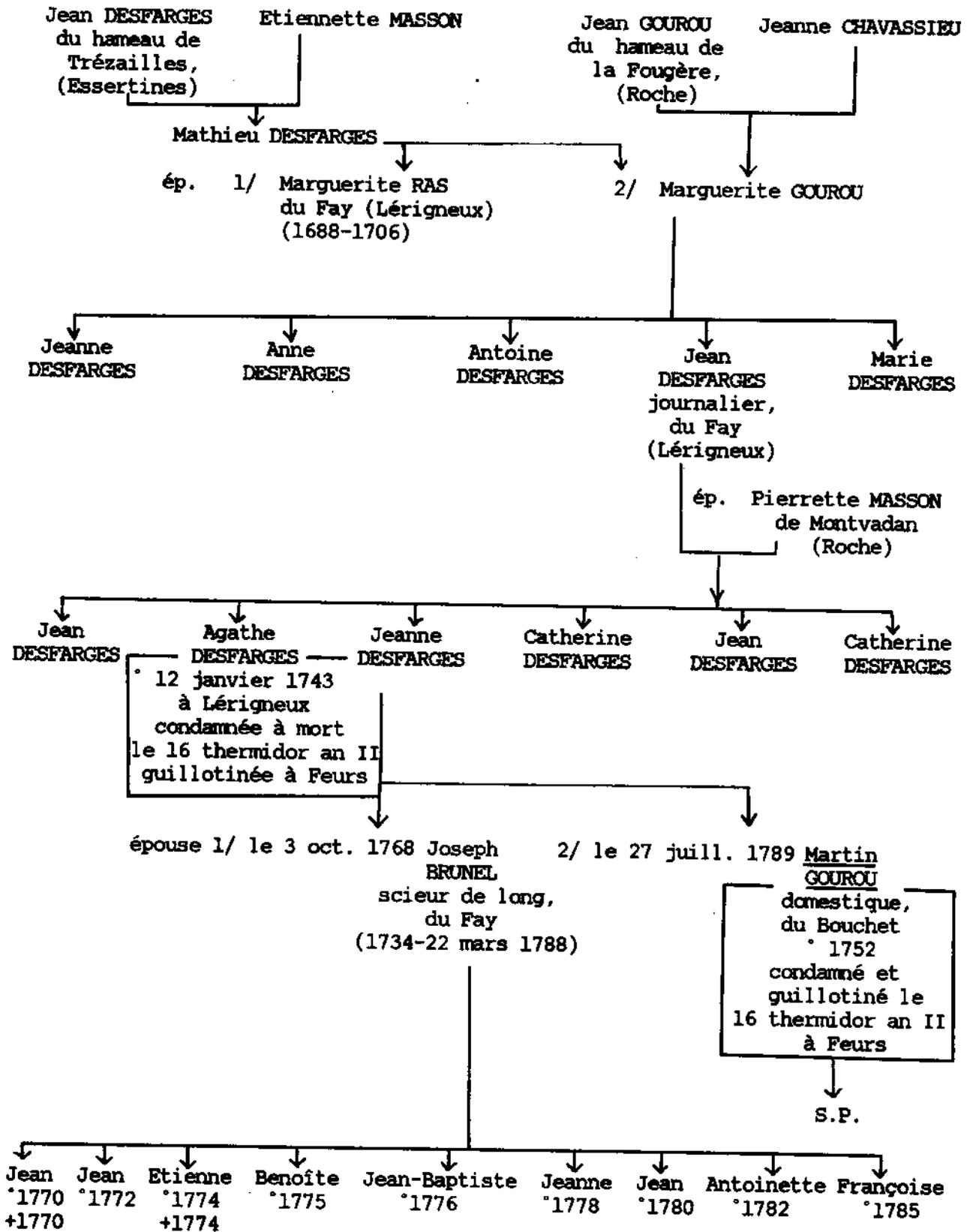
³ Claude Clavelloux, *Notice historique sur Antoinette Montet*, Lyon 1868.

⁴ Antonin Portaillier dans son *Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution* (Saint-Etienne, imp. Théolier, 1911) cite leurs noms mais avec des notes biographiques tout à fait erronées :

- *Gourre (Martin), huissier, né à Montbrison (Loire, y demeurant, condamné par le Tribunal criminel de Feurs.*
- *Gourre (Dame), née Agathe Desfarges, à Montbrison (Loire), y demeurant condamnée par le Tribunal criminel de Feurs.*

Ce qui n'a rien à voir avec la condition véritable de ces deux paysans foréziens victimes de la Terreur.

 Famille DESFARGES



(Village de Forez, n° 40, octobre 1989)